

**INSCRIPTION AU TROC & PUCES ORGANISE PAR L'ECOLE DIWAN PONTEKROAZ**

**28 JANVIER 2018 , 9h-18h, ESPACE CULTUREL LOUIS BOLLORE 29790 PONT-CROIX**

**Contact : Gwendoline GUESDON 0676744980 [gwen.guesdon@gmail.com](mailto:gwen.guesdon@gmail.com)**

***Coupon d'inscription et règlement par chèque à l'ordre de « Kuzul Skoezll diwan bro ar c'hab »  
à adresser à :***

***Gwendoline GUESDON Ecole Diwan 6 rue Marcel Pella y 29790 PONT-CROIX***

**Règlement :**

Article 1 : L'école Diwan organise un Troc & Puce le 28 janvier 2018 de 9h à 18h, à l'Espace culturel Louis Bolloré. *Accueil des exposants à partir de 7h30.*

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3 : Les exposants peuvent réserver des tables ou apporter les leurs. Les exposants ne devront pas encombrer les allées. *Veillez signaler la présence de portants le cas échéant.*

Article 4 : Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué nominativement. Il sera autorisé à garer son véhicule sur le grand parking à l'extérieur de l'enceinte de l'Espace Bolloré .

Article 5 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements, l'organisateur seul est habilité à le faire.

Article 6 : Les objets exposés sont sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des litiges tels que vols, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, animaux vivants, ....).L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7 : *Les places non occupées après 9h30 pourront être réattribuées à d'autres exposants.* Les sommes versées resteront acquises par l'organisateur à titre d'indemnité, *à moins d'avoir prévenu de l'impossibilité de participer à la manifestation au plus tard une semaine avant (21 /01 /18).*

Article 8 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être laissés sur place par l'exposant en fin de journée. Tout pollueur identifié pourra être mis à l'amende par les autorités compétentes.

Article 9 : La présence de l'exposant à cette journée implique l'acceptation du présent règlement ; à défaut, il devra quitté les lieux sans réclamer remboursement de sa réservation. Le remballage sera autorisé à partir de 17h30, à condition qu'il ne gêne pas les allées et venues des derniers visiteurs.

.....  
NOM-Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

N° Carte d'identité/ Passeport/ Permis de conduire(rayez les mentions inutiles).....

Délivré le : .....Par le préfet de : .....

Je suis exposant non-professionnel et j'atteste sur l'honneur de ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année 2018.

Je suis exposant professionnel et mon numéro d'immatriculation au RCS est le : .....

Je réserve.....mètres avec tables : .....× 4 euros = .....euros

Je réserve.....mètres sans table : .....× 3 euros = .....euros

Je soussigné(e).....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.

Fait à : .....Le : .....Signature :